



BULLETIN D'INSCRIPTION

Retournez-nous ce bulletin par courriel (formation@cerg-fluides.com)

Contact : +33 4 76 40 90 40

Stage	Stage : Date désirée :
--------------	---------------------------

Stagiaire(s) à inscrire	Entreprise : Adresse : Code postal : Ville :																									
	<table border="1"><thead><tr><th>Nom</th><th>Prénom</th><th>Courriel</th><th>Service / Poste</th><th>PSH*</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Nom	Prénom	Courriel	Service / Poste	PSH*																				
Nom	Prénom	Courriel	Service / Poste	PSH*																						
	<small>(*) Pour toute question liée à des situations de handicap nous vous invitons à nous contacter afin que nous prenions les dispositions nécessaires</small>																									

RH	Personne en charge du dossier M./Mme Prénom : Nom : Tel : Courriel :
-----------	---

Facturation	Votre référence (n° de commande que vous souhaitez voir apparaître sur la facture) : N° TVA Intracommunautaire : Organisme de financement : Numéro de dossier de l'organisme : Etablissement (si différent de celui du stagiaire) : Adresse : Code postal : Ville : Correspondant M./Mme Prénom : Nom : Tel : Courriel :
--------------------	---

Cachet de l'entreprise

Nom du signataire :
Le :
Signature



BULLETIN D'INSCRIPTION

Retournez-nous ce bulletin par courriel (formation@cerg-fluides.com)

Contact : +33 4 76 40 90 40

Conditions particulières de vente des formations au CERG

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et d'exécution des prestations du CERG dont le client déclare avoir connaissance. Elles s'appliquent à toutes les actions de formation interentreprises ou intra-entreprise organisées par le CERG. Les stages suivis au CERG, déclaré comme organisme de formation sous le numéro n° 82 38 04262 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Avant la session de formation

L'inscription à un stage constitue une commande ferme ; elle peut donner lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la demande d'inscription. Un exemplaire est à retourner au CERG signé et revêtu du cachet de l'entreprise (dans certains cas, la facture peut faire office de convention simplifiée, art. L6353-2 du Code du travail).

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation, la demande de prise en charge vous incombe et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'organisme et le numéro de dossier correspondant doivent figurer explicitement sur le bulletin d'inscription. Si le CERG n'a pas reçu l'accord de prise en charge avant la fin de la formation, vous devrez payer l'intégralité du coût du stage au CERG.

Vous recevez dans un premier temps une confirmation d'inscription du ou de vos collaborateurs. Ce courrier est accompagné d'une liste d'hôtels sélectionnés et situés à proximité du lieu de formation. Dix jours ouvrés au plus tard avant la date de début de la session, vous recevez une convocation confirmant les horaires, lieu et programme du stage.

Les demandes d'inscription de **stagiaires étrangers** (hors Union européenne, Suisse, Bulgarie, Roumanie) doivent parvenir au CERG **au moins trois mois avant le début de la session de formation**. Elles font l'objet d'un traitement spécifique et occasionnent la signature d'une convention tripartite (stagiaire, employeur, CERG).

Les stagiaires demeurant hors de France et les indépendants devront s'acquitter du montant total de la formation avant le début du stage. Si le stagiaire est **en situation de handicap**, contactez notre **réfèrent handicap** formation pour étudier la faisabilité de son projet à l'adresse électronique suivante : formation@cerg-fluides.com.

Annulation du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Si vous changez d'avis ou si un participant n'est pas disponible aux dates prévues, **vous devez nous le faire savoir par écrit (courrier, courriel ou fax)** au moins dix jours ouvrés avant le début du stage. Vous avez la possibilité, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en nous avertissant préalablement par écrit (courrier, courriel ou fax).

En cas d'annulation moins de dix jours ouvrés avant le début de la formation, 40 % du prix de la formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme de gestion de fonds de formation, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

Toute annulation faite le jour même du début du stage, toute absence injustifiée ainsi que tout stage commencé entraînent une facturation de la totalité du montant du stage à titre de dédommagement.

Annulation du fait du CERG

Le CERG se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre des groupes, de déplacer un lieu de formation ou d'annuler la session pour des raisons d'organisation. Vous êtes alors prévenus dix jours ouvrés avant le début de la session.

Sessions garanties

Les sessions garanties sont effectuées quel que soit le nombre de stagiaires inscrits. Toutefois, le CERG se réserve le droit d'annuler la session s'il n'y a pas d'inscrits quatre semaines avant la date de début de la session.

Après la session de formation

L'attestation de présence en deux exemplaires et la facture vous sont adressées après la réalisation de la formation. Si vous avez utilisé les services d'un organisme de gestion de fonds de formation, ces documents lui sont également adressés.

L'attestation de fin de formation est remise au stagiaire contre signature.

Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de facture globale émise à la fin de l'action de formation. En cas de paiement par un organisme de gestion de fonds de formation, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par ce dernier.

Tarifs

Le prix de chaque stage comprend les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires représentant les documents projetés (deux diapositives par page).

Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les repas du midi (quand la formation se poursuit l'après-midi) et les pauses sont compris dans le prix de la formation.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie par objectifs facilitant l'acquisition de méthodes et de savoir-faire directement applicables en entreprise.